

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

Développer

L'ENTREPRENEURIAT
SOCIAL ET SOLIDAIRE



WWW.PASDECALAISACTIF.ORG

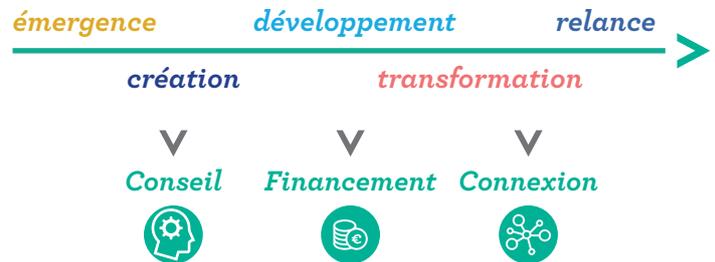
[FIDESS]

PAS-DE-CALAIS ACTIF

Petites entreprises, structures de l'ESS, start-ups sociales, associations, coopératives, les profils des entrepreneurs engagés sont aussi variés que leur engagement.

Pas-de-Calais Actif conseille, finance et connecte ces entrepreneurs **pour accélérer leur réussite dans la durée**, de l'émergence au changement d'échelle :

- > Convaincu que **chaque entrepreneur peut apporter des réponses** aux besoins sociaux, accompagner la transition énergétique ou environnementale, réduire les inégalités en créant de l'activité et des emplois.
- > Et persuadé que l'entrepreneuriat doit contribuer à **mettre l'économie au profit d'une société plus solidaire**.



Quand ?



émergence

fides

Multiplions les initiatives solidaires

Dédié aux projets de l'Economie Sociale et Solidaire, le FIDESS favorise la **création des entreprises de l'ESS** dans de **bonnes conditions**.

C'est une aide maximale de **30 000 €** qui finance jusqu'à **70 % de l'étude de faisabilité** du projet.

Ainsi, le porteur de projet, et futur dirigeant peut tester son idée, libéré des contraintes financières.

Avec le FIDESS, Pas-de-Calais Actif **aide concrètement les entrepreneurs sociaux** et met **toutes les chances de leurs côtés**.

Comment ça marche ?



Vos interlocuteurs



Directeur Adjoint :
Benoit BARA : 03 21 42 68 44
benoit.bara@pasdecalaisactif.org



Zone Littorale :

Chargée de mission ESS
Vanessa MOREAU : 03 21 00 29 91
vanessa.moreau@pasdecalaisactif.org



Zone Intérieure :

Chargée de mission ESS
Clémentine COPPIN : 03 21 42 68 44
clementine.coppin@pasdecalaisactif.org



Assistante du pôle ESS
Céline BEGHIN : 03 21 42 68 44
celine.beghin@pasdecalaisactif.org

Qu'est ce que le FIDESS ?

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

Le FIDESS est un dispositif dont l'objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation du projet.

L'enjeu est de :

- Multiplier le nombre d'entreprises solidaires
- Créer 5 à 10 emplois en 3 ans par nouvelle entreprise
- Faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux

POUR QUI ?



Toute entreprise
et plus particulièrement,
toute entreprise solidaire
qui :

- Souhaite contribuer à la création d'une nouvelle entreprise solidaire
- Recrute un porteur de projet, créateur de la future entreprise, pour mener l'étude-action préalable au démarrage

MODALITÉS

Le FIDESS intervient en finançant une partie des coûts d'une étude-action de 6 à 9 mois qui doit déboucher sur la création d'une nouvelle entreprise sociale ou solidaire.

Cette étude-action est menée par un porteur de projet qui est recruté en CDD par une structure porteuse.

FINANCEMENT

Jusqu'à 70 % des frais de l'étude dans la limite de 30 000 €

Dépenses éligibles :

- Salaire du porteur de projet/charges
- Frais de déplacement
- Quote-part de frais généraux
- Etc.

Contreparties mobilisables :

- Autofinancement
- Subventions
- Aides aux postes

Avec le soutien de :



A quelles conditions ?

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Nature du projet	Etude-action visant la création d'une nouvelle entreprise solidaire
Localisation du projet	Pas-de-Calais
Forme juridique de la structure porteuse	Tout statut
Activité de la structure porteuse	Toutes, hors structures d'accompagnement bénéficiant de fonds publics
Domiciliation de la structure porteuse	Pas de restriction
Nombre minimum d'ETP générés	5 ETP à 3 ans
Durée de l'étude-action	6 à 9 mois
Plafond des dépenses éligibles	Investissement : 2 000 € Salaire chargé : 30 000 € (étude-action de 9 mois) 20 000 € (étude-action de 6 mois) Charges externes : 4 000 € Frais Généraux : 13 000 €



L'éligibilité au dispositif n'entraîne pas d'acceptation systématique de la demande.

Comment déposer la demande ?

PRÉREQUIS

La structure demandeuse doit vérifier qu'elle répond bien à ces prérequis :

- Engagement du dirigeant de l'entreprise demandeuse, qui porte la responsabilité du projet
- Choix de la personne qui fait l'étude-action selon des critères d'aptitude à l'analyse, la création et la direction d'entreprise
- Engagement du dirigeant à accompagner le porteur de projet
- Engagement à héberger le porteur de projet dans les locaux de l'entreprise ou à lui trouver une solution d'hébergement
- Définition du contenu de l'étude-action avec objectifs précis et calendrier prévisionnel

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE FIDESS

Entreprise porteuse

- La présentation de l'entreprise demandeuse et de la stratégie à l'origine du projet
- Les derniers bilans et comptes de résultat
- Le courrier d'engagement de la structure dans l'étude-action, signé par son représentant
- La contribution au projet
- Le projet de contrat de travail de la personne chargée de l'étude-action

Projet de création

- La présentation du projet et de sa finalité
- La présentation du contenu de l'étude-action et de son calendrier de mise en œuvre
- Le budget de l'étude-action et cofinancements envisagés
- La composition et la fréquence des comités de pilotage de l'étude

Porteur de projet

- CV
- Lettre de motivation

INSTRUCTION DU DOSSIER

L'équipe du pôle ESS de Pas-de-Calais Actif est le "point d'entrée" des projets dans le dispositif du FIDESS. Elle vérifie l'éligibilité du projet et assure l'instruction des dossiers déposés.

PRISE DE DÉCISION : COMITÉ D'ENGAGEMENT

La présentation du projet lors du comité d'engagement est assurée d'une part par Pas-de-Calais Actif et d'autre part par le porteur de projet, accompagné par un représentant de la structure porteuse.

Les échanges entre les membres du Comité d'engagement et les porteurs de projets doivent permettre de vérifier l'opportunité et la pertinence du projet, l'implication de l'entreprise porteuse, la motivation du porteur de

projet, la perception par ce dernier des questions à traiter dans le cadre de l'étude-action.

Le comité d'engagement analyse les dossiers et prend la décision d'engagement, de refus ou d'ajournement du FIDESS.

Pas-de-Calais Actif organise, réunit et anime les Comités d'engagement selon le rythme d'arrivée des projets.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

Le montant de l'aide sera versé à l'entreprise porteuse en 3 tranches :

- Versement de 50% du montant de l'aide sur présentation de :
 - La copie du contrat de travail du porteur de projet signé
 - Des justificatifs de prise en charge par d'autres financeurs de la part de l'opération non prise en charge par le FIDESS
 - Deux exemplaires de la convention entre Pas-de-Calais Actif et l'entreprise porteuse
 - Les documents relatifs à la levée des éventuelles réserves particulières imposées par le comité d'engagement.
- Versement de 30% du montant de l'aide sur présentation des comptes rendus des comités de pilotage et d'un état des dépenses engagées à hauteur de 50% du budget prévisionnel
- Versement de 20% du montant de l'aide sur présentation du compte-rendu du comité de pilotage final et du rapport financier sur dépenses acquittées, avec justificatifs.

Développer

L'ENTREPRENEURIAT
SOCIAL ET SOLIDAIRE



PAS-DE-CALAIS ACTIF

WWW.PASDECALAISACTIF.ORG

23 rue du 11 Novembre - 62300 LENS

contact@pasdecalaisactif.org / 03 21 42 68 44



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



 **Pas-de-Calais**
Le Département

